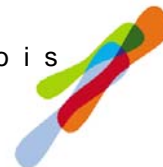


Logement

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et mettre en œuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (PDHT et Schéma d'agglomération). ▪ Construire des logements équitablement répartis au sein de l'agglomération, accessibles à tous. ▪ Accueillir 200'000 habitants à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes françaises et suisse. ▪ Promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire émerger, avec les élus, l'administration, la société civile et les acteurs de l'économie, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière. ▪ Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur, à l'échelle de l'agglomération et qualitatifs du Schéma d'agglomération. ▪ Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération. ▪ Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat, objectifs adaptés et confrontés au Schéma 	<p>Coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner et mettre cohérence le Schéma d'agglomération et le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT). <hr/> <p>Prospective du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'offre, des besoins et des aspirations résidentielles ; ▪ Analyser les besoins, les possibilités de localisation et les conditions de production des logements étudiants de part et d'autre de la frontière. <hr/> <p>Mesures spatiales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir l'étude des Projets stratégiques de développement (PSD) offrant d'importants potentiels de construction de logements (cf proposition 1 du PDHT) ; ▪ Favoriser la création de nouveaux quartiers d'intérêt d'agglomération (cf proposition 5 du PDHT) ; ▪ Politique foncière : réalisation d'un inventaire du foncier. 	<p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + Commission Logement et Environnement du CRFG (Groupe Logement)</p>



Logement

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<p>d'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations à faibles revenus; proposer une offre suffisante, en Suisse et en France, de logements accessibles (ou à loyers modérés); encourager la qualité (notamment énergétique) des bâtiments. 	<p>Outils d'agglomération</p> <p>Poursuivre les études nécessaires pour une politique concertée de l'habitat:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de faisabilité pour la création d'un outil de portage foncier (cf proposition 2 du PDHT), etc. ▪ Management de projet urbain : comparaison et évaluation de techniques de management de projets facilitant la construction de logements ; ▪ Etudier l'adaptation et la simplification des réglementations et des outils d'aménagement afin de faciliter la production de logement ; ▪ Charte de qualité (urbaine, énergétique, etc) pour les politiques de soutien à la production de logements locatifs aidés (cf proposition 4 du PDHT) ; ▪ Etudier la mise en place d'une cellule professionnelle interdisciplinaire d'appui aux projets, coordonnées avec la Politique des pôles de développement économique ; ▪ Etude de l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré (proposition 3 du PDHT). 	